

Vous trouverez ci-dessous la convention -cadre entre l'**Ecole Nationale Supérieure d'Hydraulique** (ENSH) représentée par son Directeur, **Professe**
ur MIHOUBI Mustapha Kamel
et
L'Agence Nationale de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (AGIRE)
représentée par son directeur général
Monsieur DERAMCHI Mohamed.
[Télécharger](#)